



**EUROPE 1**

**LOUIS SCHWEITZER – Le 18/11/2007 – 09 :07**

**MARTIAL YOU**

C'est l'heure de notre rendez-vous avec Louis SCHWEITZER, bonjour.

**LOUIS SCHWEITZER**

Bonjour.

**MARTIAL YOU**

Vous présidez bien sûr la HALDE, la HAUTE AUTORITE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'EGALITE. Alors on a eu l'occasion de parler des problèmes rencontrés par les personnes handicapées au travail. Mais aujourd'hui c'est un sujet plus rare auquel on ne pense pas forcément, vous nous parlez des discriminations vécues par des personnes handicapées mais en prison.

**LOUIS SCHWEITZER**

En effet. La HALDE a traité deux dossiers, deux personnes handicapées qui étaient en prison. Dans le premier cas, un prisonnier se plaignait que du fait de son handicap, il ne pouvait pas participer à un atelier qui lui permettait de travailler en prison. Or le travail en prison, c'est très important, d'abord ça apporte un peu d'argent au prisonnier, ensuite ça lui permet d'obtenir une remise de peine parce que ça permet de vérifier sa bonne conduite, et enfin ça facilite bien sûr sa réinsertion au jour de sa libération.

**MARTIAL YOU**

Et donc, la HALDE est intervenue sur ce dossier !

**LOUIS SCHWEITZER**

Nous avons écrit au centre pénitentiaire concerné, afin qu'il fasse passer une visite médicale à l'intéressé et qu'on voit comment on pouvait concilier les contraintes propres de cette personne handicapée et sa capacité de travail. Et la prison a aménagé un poste de travail que cette personne pouvait détenir, et donc ce détenu a pu travailler comme il le souhaitait.

**MARTIAL YOU**

Donc là, l'administration a été efficace, il y avait un deuxième cas vous nous avez dit.

**LOUIS SCHWEITZER**

Oui. Alors cet autre cas, c'était un prisonnier qui avait besoin de faire des exercices de rééducation en prison, et il avait acheté pour ça un matériel particulier. On ne pouvait pas le mettre dans sa cellule, mais il fallait le mettre à l'infirmerie naturellement. Problème, ce détenu travaillait, il y avait des horaires de travail, il y a des horaires d'infirmerie, les deux ne coïncidaient pas d'une façon satisfaisante, et donc il ne pouvait pas aller à l'infirmerie.

**MARTIAL YOU**

Et là, vous avez pu aller vérifier véritablement les faits ?

**LOUIS SCHWEITZER**

Oui, nous avons le droit de faire des vérifications sur place, donc nous sommes allés à la prison voir comment se présentaient les choses.

Effectivement il y avait un problème, effectivement il fallait aménager les horaires, et là une fois aussi le directeur de l'établissement pénitentiaire a pris les mesures nécessaires.

**MARTIAL YOU**

Donc ces exemples montrent bien que finalement, quel que soit l'environnement – là c'est en prison – on peut combattre les discriminations.

**LOUIS SCHWEITZER**

En effet, et je crois que c'est à souligner que même dans cet univers difficile qu'est la prison, où il y a des contraintes de discipline, de sécurité, où le travail n'est pas facile à assurer, l'administration pénitentiaire s'est conduite de façon remarquable. Et moi, je voudrais rendre hommage à cette occasion à l'administration pénitentiaire.

**MARTIAL YOU**

C'était à souligner effectivement. Merci Louis SCHWEITZER, je redonne l'adresse bien sûr de la HALDE, le numéro de téléphone également. Alors l'adresse c'est le 11 rue Saint-Georges dans le 9<sup>ème</sup> à Paris et le téléphone, 08.1000.5000. FIN{